



## Foire aux questions

### Nouveau réseau de bus au 1<sup>er</sup> septembre 2018

#### Le fonctionnement du réseau

##### Combien de lignes de bus possède le nouveau réseau ?

17 lignes de bus viennent construire ce nouveau réseau plus performant, plus lisible et plus proche de ses usagers.

3 pôles d'échange permettent d'assurer facilement ses correspondances :

- Dunkerque Gare
- Leffrinckoucke Fort des Dunes
- Grande-Synthe Puythouck

On distingue 3 types de lignes :

- Les lignes Chrono (5 lignes) : C1 à C5 qui circulent sur la partie agglomérée
- Les lignes directes : 14, 16, 17, 18 et 19
- Les lignes de connexion qui partent des pôles d'échange est (Leffrinckoucke Fort des Dunes) et ouest (Grande-Synthe Puythouck) pour desservir les communes de l'est et de l'ouest du territoire : 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26

##### C'est quoi une ligne Chrono ?

5 nouvelles lignes, appelées Chrono, viennent enrichir l'offre du réseau DK'Bus au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ces lignes ont la particularité de circuler toutes les 10 minutes de 7 h à 19 h.

La fiche horaire ne précise plus l'heure de passage entre 7 h et 19 h. Vous utilisez ces lignes comme un métro avec un temps d'attente maximum de 10 minutes entre chaque véhicule. Avant 7 h et après 19 h, reportez-vous à la fiche horaires (brochure papier ou affiche aux arrêts).

##### Les bus de couleur sont-ils affectés aux lignes de même couleur ?

Non, la couleur des véhicules n'est pas en lien avec la couleur de la ligne. Il n'est pas possible d'assurer cette correspondance. En effet, un véhicule peut circuler la même journée sur des lignes différentes. Il y a 17 lignes, il faudrait donc 17 couleurs différentes de bus...

## **La desserte de la Belgique est-elle maintenue ?**

Oui, les arrêts en Belgique seront desservis. Il faudra emprunter la ligne 20 (fréquence de passage toutes les 30 minutes) à partir du pôle d'échanges Leffrinckoucke Fort des Dunes.

## **Pourquoi les valideurs sont-ils encore présents dans les bus ?**

Ils seront retirés progressivement dès le mois de septembre. Ils seront recouverts avec des adhésifs pour rappeler la gratuité.

## **Le fonctionnement des pôles d'échange**

Les 3 pôles d'échange permettent des correspondances rapides et efficaces.

### **Puythouck à Grande Synthe**

Ce pôle d'échange permet aux habitants de l'ouest de l'agglomération (Grand-Fort-Philippe, Loon-Plage, Bourbourg, Gravelines, Craywick, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker) d'avoir des correspondances pour les autres communes. Ce pôle d'échange devient le terminus des lignes de connexion desservant l'ouest du territoire.

### **Fort des Dunes à Leffrinckoucke**

Le pôle d'échange du Fort des Dunes permet aux habitants de l'est de l'agglomération (Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke Village, Ghyvelde-Les Moères) d'avoir des correspondances pour les autres communes. Ce pôle d'échange devient le terminus des lignes de connexion desservant l'est du territoire.

### **Gare à Dunkerque**

Ce pôle d'échange est le nœud central du réseau avec en correspondance 9 lignes de bus dont 4 lignes Chrono (bénéficiant d'une fréquence toutes les 10 minutes).

## **Temps de trajet moyen**

### **Entre les pôles d'échange de Leffrinckoucke Fort des Dunes et Dunkerque Gare :**

20 minutes par la ligne C2

### **Entre les pôles d'échange de Grande-Synthe Puythouck et Dunkerque Gare :**

18 minutes par la ligne C4

### **Entre les pôles d'échange de Grande-Synthe Puythouck et Leffrinckoucke Fort des Dunes :**

45 minutes par la ligne C1 ou la ligne C2 sans correspondance

## Tarification / Gratuité

### **Faut-il un titre de transport (carte ou ticket) pour circuler sur le réseau DK'Bus ?**

Non, vous pouvez circuler en toute liberté sur le réseau DK'Bus et cela sans titre de transport. Cette mesure s'applique également pour les renforts scolaires, tant que vous êtes sur le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque.

### **La gratuité sur le réseau DK'Bus est-elle valable uniquement pour les habitants du territoire de la CUD ?**

Non, la gratuité sur le réseau DK'Bus est proposée à tous les usagers, qu'ils habitent ou non sur le territoire de la CUD.

### **Cette gratuité est valable combien de temps ?**

Il n'y a pas de date butoir pour bénéficier de cette mesure.

### **Faudra-t-il un ticket de bus pour se rendre en Belgique ?**

Non, la desserte des arrêts situés en Belgique est également gratuite.

### **Le service Étoile sera-t-il gratuit ?**

Oui, le service Étoile devient gratuit au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il est rappelé que le nombre de voyages est limité à 20 trajets par mois et que, pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 68 ans en 2018 (69 ans en 2019 et 70 ans en 2020).

### **Le service Handibus sera-t-il gratuit ?**

Oui, l'usage du service Handibus devient entièrement gratuit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

En revanche l'accès au service reste conditionné à l'examen d'un dossier de demande, accompagné de 15 euros de participation aux frais d'instruction du dossier.

### **Le service Taxibus de nuit sera-t-il gratuit ?**

Le service Taxibus de nuit est un service spécifique. Il reste payant mais le prix a été adapté. Il est de 2 euros par trajet. Le ticket est à acheter directement auprès du conducteur.

### **Faut-il une carte de bus pour prendre les cars scolaires autre que DK'Bus ?**

Si votre trajet ne sort pas du territoire de la CUD, le transport via les lignes scolaires Arc-en-Ciel sera gratuit et vous ne devez pas détenir de titre de transport (exemple : trajet Bourbourg - Dunkerque).

Par contre, si votre point de départ ou point d'arrivée se situe hors de la CUD, vous devrez être muni d'un titre de transport (exemple : Saint-Folquin - Wormhout).

## **Le train sera-t-il gratuit entre Gravelines et Dunkerque ? (Bourbourg/Dunkerque ; Coudekerque-Branche/Dunkerque)**

Non, l'usage du train entre ces communes restera payant. Il faudra détenir un titre de transport. Le prix a été négocié avec la SNCF. Il sera de 20 euros pour un abonnement mensuel pour les plus de 18 ans et de 10 euros pour les moins de 18 ans.

Muni d'un justificatif de domicile attestant que vous habitez la Communauté urbaine de Dunkerque, il faut vous rendre au guichet de la gare pour établir vos droits et obtenir votre abonnement.

## **Le service dk'vélo sera-t-il gratuit ?**

L'abonnement au service dk'vélo devient gratuit. Il n'y a désormais plus qu'un seul abonnement annuel gratuit. Il faut toujours s'inscrire (à l'espace DK'Bus place de la gare ou directement en station) et transmettre ses coordonnées bancaires.

La location reste payante au-delà de la 1<sup>ère</sup> demi-heure gratuite. En effet, il n'est pas possible de rendre la location gratuite dans la mesure où il faut que le vélo soit remis à une station pour être utilisé par d'autres. Si la location était entièrement gratuite, les vélos seraient stationnés chez les personnes sans limitation de durée et ne pourraient pas servir aux autres. Cela conduirait à la privatisation des vélos par les usagers.

## **Transports à la demande**

Les services **Étoile** et **Handibus** deviennent gratuits à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le service **Taxibus de nuit** reste payant mais le prix a été adapté. Il est de 2 euros par trajet. Le ticket est à acheter directement auprès du conducteur.

Pour **Étoile**, il est rappelé que le nombre de voyages est limité à 20 trajets par mois et que, pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 68 ans en 2018 (69 ans en 2019 et 70 ans en 2020). Un simple formulaire avec copie de la carte d'identité permet de s'inscrire. Il s'agit d'un transport d'arrêt à arrêt effectué avec de petits véhicules.

Pour **Handibus**, si l'usage est gratuit, l'accès au service reste conditionné à l'examen d'un dossier de demande, accompagné de 15 euros de participation aux frais d'instruction du dossier. Il s'agit d'un transport porte à porte. Son accès est conditionné à l'avis collégial d'une commission. Il faut compter un maximum de 2 mois entre le dépôt de la demande et l'avis de la commission.

Un seul **numéro de réservation** pour ces 3 services : 03 28 59 00 78, de 7 h à 21 h du lundi au samedi.

## Les services scolaires

**Comment fonctionneront les bus scolaires de DK'Bus ? Est-ce que les renforts scolaires de DK'Bus sont maintenus ?**

Leur fonctionnement reste le même que pour l'année scolaire 2017/2018.

Oui, les renforts pour les lycées sont maintenus. Ils seront mieux identifiés et des fiches horaires spécifiques seront disponibles. Les horaires sont visibles sur [www.dkbus.com](http://www.dkbus.com).

**Pour la rentrée scolaire 2018/2019, faut-il encore remplir un formulaire pour les collégiens et lycéens ?**

Non, à condition de résider dans le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque. Si vous ne résidez pas sur le périmètre de la CUD, veuillez-vous rapprocher de votre établissement scolaire afin de bénéficier d'une subvention de la Région Hauts-de-France.

**Faut-il une carte de bus pour prendre les cars scolaires autre que DK'Bus ?**

Si votre trajet ne sort pas du territoire de la CUD, le transport via les lignes scolaires Arc-en-Ciel sera gratuit et vous ne devez pas détenir de titre de transport (exemple : trajet Bourbourg-Dunkerque).

## Train

**Le train sera-t-il gratuit entre Gravelines et Dunkerque ? (Bourbourg/Dunkerque ; Coudekerque-Branche/Dunkerque)**

Non, l'usage du train entre ces communes restera payant. Il faudra détenir un titre de transport. Le prix a été négocié avec la SNCF. Il sera de 20 euros pour un abonnement mensuel pour les plus de 18 ans et de 10 euros pour les moins de 18 ans.

**Comment obtenir mon abonnement ?**

Muni d'un justificatif de domicile attestant que vous habitez la Communauté urbaine de Dunkerque, il faut vous rendre au guichet de la gare pour établir vos droits et obtenir votre abonnement.

## Dk'vélo

**Le service dk'vélo sera-t-il gratuit ?**

L'abonnement au service dk'vélo devient gratuit. Il n'y a désormais plus qu'un seul abonnement annuel gratuit. Il faut toujours s'inscrire (à l'espace DK'Bus place de la gare ou directement en station) et transmettre ses coordonnées bancaires.

La location reste payante au-delà de la 1<sup>ère</sup> demi-heure gratuite. En effet, il n'est pas possible de rendre la location gratuite dans la mesure où il faut que le vélo soit remis à une station pour être utilisé par d'autres. Si la location était entièrement gratuite, les vélos seraient stationnés chez les personnes sans limitation de durée et ne pourraient pas servir aux autres. Cela conduirait à la privatisation des vélos par les usagers.

### **Que vont devenir les dk'vélo ?**

Le service dk'vélo est aujourd'hui maintenu avec 46 stations. Aucune décision n'a été prise pour mettre fin à ce service.

## **L'information**

### **Où puis-je trouver des informations sur le nouveau plan du réseau et ses horaires ?**

Vous avez plusieurs possibilités pour trouver des informations sur le nouveau réseau :

#### Numérique

- [www.dkbus2018.com](http://www.dkbus2018.com) jusqu'au 31 août 2018 (horaires, itinéraires, plan, etc.)
- [www.dkbus.com](http://www.dkbus.com) à partir de 1er septembre 2018 (horaires, itinéraires, plan, etc.)
- Sur l'application DK'Bus live, disponible sur Android et Apple (horaires en temps réel, itinéraires, plan, dk'vélo, etc.)
- Par mail sur le site de DK'Bus ([www.dkbus.com](http://www.dkbus.com)), rubrique « contactez-nous »

#### Accueil physique

- À l'agence DK'Bus, 5 place de la gare (sous l'hôtel B&B), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 en continu jusqu'au vendredi 14 septembre et les samedis de 9 h à 12 h
- À partir du lundi 17 septembre, ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

#### Téléphone

- Au 03 28 59 00 78



Retrouvez toutes les nouvelles lignes et arrêts  
sur le nouveau plan du réseau ou sur

[dkbus.com](http://dkbus.com)  

### PRÉPAREZ VOS TRAJETS AVEC DK'BUS



Appelez  
nos conseillers  
03 28 59 00 78



Recevez  
les alertes  
SMS



Utilisez  
l'application  
DK'BUS Live



Flashez  
les arrêts



Rendez-vous à l'Espace DK'BUS  
Place de la Gare  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h